

DL

VILLE DE MONTCHANIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Nous, Maire de la Ville de MONTCHANIN,

N° 7 / 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation en raison des travaux de **raccordements gaz**, situés **rue de Mâcon à hauteur du n° 81**, réalisés par l'entreprise **DBTP route de Louhans 71380 EPERVANS**, pour le compte de **GRDF** ;

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation sur les voies publiques quelles qu'elles soient ;

VU l'avis favorable des Services Techniques de la Communauté Creusot-Montceau ;

VU l'avis favorable du Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de MONTCHANIN ;

ARRETONS

Article 1er : A compter du **JEUDI 22 FEVRIER 2018** et pendant toute la durée **des travaux de raccordements gaz**, situés **rue de Mâcon à hauteur du n° 81**, réalisés par l'entreprise **DBTP** pour le compte de **GRDF**, le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier. La circulation se fera de façon alternée, à l'aide d'un alternat par feux tricolores, sur la rue de Mâcon.

Article 2 : **La signalisation** se rapportant aux mesures qui précèdent sera mise en place en temps opportun par l'entreprise **DBTP**.

Article 3 : **Le nettoyage** de la chaussée sera assuré par l'entreprise **DBTP** chargée des travaux.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : MM. Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de MONTCHANIN, les Officiers et les Agents de la Force Publique, le responsable des Services Techniques de la Commune, l'agent de la Police Municipale, sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MONTCHANIN, le trente un janvier deux mille dix huit.

MAIRIE DE MONTCHANIN

Notifié le 25 Janvier 2018.....

A



Le Maire,
Jean-Yves VERNOCHET